Disponible en ligne sur www.sciencedirect.com
ScienceDirect
Revue française d'allergologie et d'immunologie clinique 48 (2008) 168–170
REVUE FRANÇAISE D'ALLERGOLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE CLINIQUE
http://france.elsevier.com/direct/REVCLI/

Spécialisation en allergologie et immunologie clinique en Suisse

Specialization in allergy and clinical immunology in Switzerland

J.-C. Caubet, C. Hauser *

Unité d'allergologie, service d'allergologie et d'immunologie, département de médecine interne, hôpitaux universitaires et faculté de médecine de Genève, 24, rue Micheli-du-Crest, 1211 Genève 14, Suisse

Disponible sur Internet le 5 mars 2008

Résumé

Les maladies allergiques et immunologiques sont en augmentation constante depuis plusieurs années et concernent une part importante de la population. La prise en charge de ces maladies demande une formation adéquate en allergologie et immunologie clinique, justifiant un titre de spécialiste dans ce domaine. En Suisse, la formation dure actuellement six ans : trois ans de formation de base (médecine interne ou pédiatrie et dermatologie) et trois ans de formation spécialisée (immunologie clinique et allergologie). Durant cette formation, le médecin acquiert des compétences dans les différents domaines de cette discipline transversale, en particulier l'épidémiologie, la physiopathologie, le diagnostic, le traitement et la prévention. La formation est sanctionnée par un examen final comprenant deux parties, l'une écrite et l'autre orale. Les exigences s'alignent progressivement sur un niveau européen. Il serait souhaitable à terme de développer un titre de spécialiste européen reconnu qui permettrait d'homogénéiser la formation dans les différents pays.
© 2008 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Abstract

The incidence of allergic and immunological diseases has been increasing for several years and affects a significant portion of the population. The treatment of these diseases requires appropriate training in allergology and clinical immunology, which justifies the creation of allergy as a specialty. In Switzerland, this training program lasts six years: three years of basic training (internal medicine or paediatrics and dermatology) and three years of specialized training (clinical immunology and allergology). During this period, the physician acquires skills in various fields of this broad discipline, in particular epidemiology, pathophysiology, diagnosis, treatment and prevention. The trainee is sanctioned by a final exam which includes both a written and an oral exam. The goal is to get in line progressively with the European level. Finally, it would be desirable to develop a European specialist title that would lead to standardized training programs in the different countries.
© 2008 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Spécialiste ; Formation ; Allergologie ; Immunologie clinique ; Suisse ; FMH

Keywords: Allergology; Clinical immunology; Training program; Specialist; Switzerland

1. Introduction

Les maladies allergiques et immunologiques sont en augmentation constante et concernent actuellement jusqu'à un tiers de la population. La prise en charge de ces maladies demande une formation adéquate en allergologie et immunologie clinique, justifiant un titre de spécialiste dans ce domaine. En Suisse, le médecin spécialiste allergologue prend également en charge les maladies systémiques immunologiques et a donc également une formation spécifique en immunologie clinique. Ainsi, le titre obtenu est celui de spécialiste de la Fédération des médecins helvétiques (FMH) en allergologie et immunologie clinique.

En Suisse, la formation en allergologie et immunologie clinique est réglementée au niveau national par la FMH, l'association faîtière du corps médical suisse qui délègue son application aux sociétés de discipline médicale. L'exigence d'une formation postgraduée repose sur la loi fédérale sur les professions médicales. Les sociétés des disciplines médicales, telles que la Société suisse d'allergologie et d'immunologie (SSAI), ont mis en place un programme de formation, précisant

* Auteur correspondant.
Adresses e-mail: jean-christoph.caubet@hcuge.ch (J.C. Caubet), Conrad.Hauser@hcuge.ch (C. Hauser).

0335-7457/$ – see front matter © 2008 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.
doi:10.1016/j.allerg.2008.01.015

les critères qui leur sont propres, mais approuvé par la Commission nationale.

L'historique de la formation reflète la demande croissante d'expertise en allergologie et immunologie clinique. Ainsi, en 1984, une sous-spécialisation officielle en allergologie et immunologie clinique a été instaurée. La formation nécessaire à l'obtention du titre de sous-spécialité ne durait alors que deux ans. Cette sous-spécialisation était liée à une formation préalable en médecine interne, otorhinolaryngologie (ORL), pédiatrie ou dermatologie. À cette époque, la pneumologie était déjà une sous-spécialité de la médecine interne. Une formation dans les deux sous-spécialités était possible, mais chaque formation restait indépendante l'une de l'autre. Depuis 2001, la formation s'est élargie et aboutit à un titre de spécialiste indépendant, au même titre que d'autres spécialités médicales. Le règlement actuel est en vigueur depuis le 1er janvier 2001. Une révision a été acceptée en 2007 et une nouvelle révision est actuellement en cours.

Tableau 1
Contenu de la formation en allergologie

Principe de base
Principes fondamentaux de la réponse immune
Les différents allergènes
Épidémiologie et génétique des maladies allergiques
Manifestations cliniques et diagnostic
Maladies allergiques respiratoires
Maladies allergiques de la peau
Anaphylaxie
Allergies alimentaires
Hypersensibilité aux médicaments
Allergies aux piqûres d'insectes
Maladies hyperéosinophiliques
Les différents moyens diagnostics, spécifiques et non spécifiques
Thérapie en allergologie
Prévention primaire, secondaire et tertiaire
Traitements spécifiques des maladies allergiques (pharmacothérapie et immunothérapie)

2. Objectif de la formation

La formation postgraduée en allergologie et immunologie clinique doit permettre au futur titulaire du titre de spécialiste d'acquérir les connaissances et les techniques nécessaires lui permettant d'exercer dans ce domaine. Le médecin spécialiste fonctionne comme médecin de référence pour ses collègues de premier recours et prend également en charge de manière autonome les patients souffrant de maladies allergiques ou immunologiques.

3. Description et contenu de la formation

En Suisse, la formation actuelle en allergologie et en immunologie clinique dure six ans. Elle est divisée en deux parties : trois ans de formation de base et trois ans de formation spécifique (Fig. 1).

Le médecin bénéficiant de cette formation acquiert obligatoirement des connaissances de base en médecine interne ou en pédiatrie et en dermatologie qui lui fournissent les outils indispensables à la pratique de l'allergologie et de l'immunologie clinique. Une formation de base en ORL, ophtalmologie, hématologie, infectiologie, pneumologie, rhumatologie ou gastroentérologie, oncologie médicale ou néphrologie de six à 12 mois est optionnelle. Quant à la formation spécialisée, elle lui permet d'obtenir les connaissances spécifiques nécessaires à l'exercice de sa profession future. À noter qu'une expérience dans les domaines de l'épidémiologie clinique, de la recherche clinique ou fondamentale, des maladies respiratoires et de la pédiatrie est souhaitée mais non obligatoire.

La spécialisation en allergologie et immunologie englobe le dépistage, le traitement et la prévention des maladies allergiques, des dysfonctions du système immunitaire et des aspects immunologiques des maladies liées de façon prépondérante ou accessoire au système immunitaire (cf Tableaux 1 et 2). Du point de vue théorique, des connaissances épidémiologiques, physiologiques et physiopathologiques sont indispensables à l'acquisition du titre. La discipline comprend également les aspects pratiques des différents outils diagnostics à disposition. Ainsi, le candidat doit avoir une bonne maîtrise de la réalisation et de l'interprétation de toutes sortes de tests cutanés (*prick tests*, intradermiques...). Il doit également connaître l'indication,

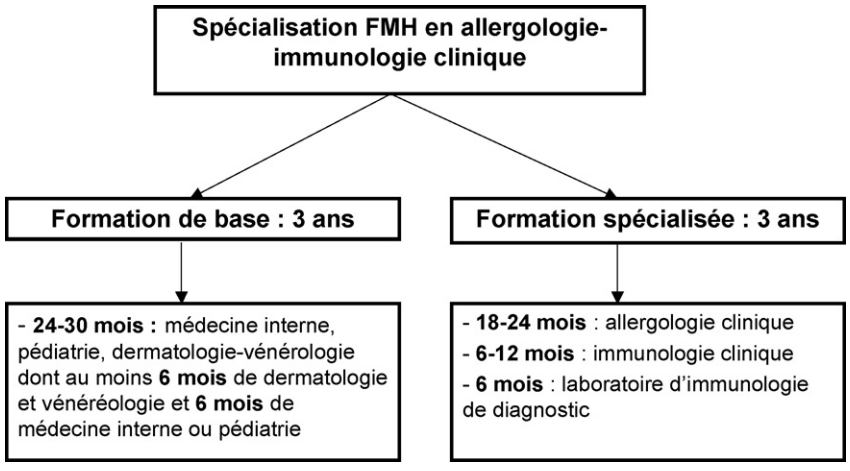

Fig. 1. Spécialisation FMH en allergologie immunologie clinique [1,2].

Tableau 2
Contenu de la formation en immunologie clinique

Les déficits immunitaires
Les collagénoses et les vasculites primaires/secondaires
Les maladies granulomateuses
Les maladies auto-immunes avec atteinte d'organe spécifique (endocrinopathies, cirrhose biliaire primitive, maladies inflammatoires de l'intestin, glomérulonéphrites, pemphigus et pemphigoïde...)
Les maladies neuro-immunologiques (myasthenia gravis, syndrome de Lambert-Eaton, syndrome de Guillain-Barré, polynévrite...)
Syndromes de fièvre récurrente
Les outils diagnostics en immunologies cliniques
Le traitement des maladies systémiques

l'exécution et l'interprétation des différents tests de provocation (orale, nasale et bronchique), des tests in vitro de diagnostic et d'un examen simple de la fonction pulmonaire. Un certain nombre de ces gestes techniques est nécessaire à l'acquisition du titre de spécialiste. D'un point de vue thérapeutique, il est requis une maîtrise des différents traitements pharmacologiques à disposition, en particulier de l'immunothérapie spécifique (désensibilisation) et de l'immunosuppression, en plus de l'immunothérapie. Afin d'obtenir le titre de spécialiste, il est par ailleurs essentiel d'avoir pris en charge un nombre déterminé de patient.

Les objectifs précis sont indiqués dans le programme de la formation postgraduée disponible sur le site de la Société Suisse d'Allergologie et d'Immunologie et sur celui de la FMH [2]. Ce programme de formation doit être effectué au moins en partie dans un centre de référence (hôpital universitaire ou équivalent). Il est, en outre, possible d'effectuer une partie de la formation à l'étranger, toutefois 50 % de la formation en allergologie et immunologie clinique doit être accomplie en Suisse. Ces mesures devraient garantir un bon niveau professionnel, une homogénéité de la formation et une certaine unité de doctrine.

4. Obtention du titre de spécialiste en allergologie et immunologie clinique

La formation est sanctionnée par un examen nécessaire à l'acquisition du titre FMH. L'examen permet d'évaluer la bonne acquisition des connaissances lors de la formation dans le domaine de l'allergologie et de l'immunologie clinique. L'examen comporte une partie écrite et une partie orale. S'agissant de la partie écrite, l'examen comporte 80 questions réparties de la manière suivante : 70 % concerne l'allergologie et 30 % l'immunologie clinique. Les questions sont choisies dans les domaines de l'épidémiologie, de la physiopathologie, du diagnostic et de la thérapie.

L'examen oral a pour objectif de vérifier les aptitudes et les capacités spécifiques, telles que la saisie d'une anamnèse allergologique détaillée, la technique d'investigation, la lecture et l'interprétation de tests cutanés, la spirométrie, l'immunothérapie, etc. Le candidat sera évalué lors de la prise en charge d'un patient dans le domaine de l'allergologie et d'un patient dans le domaine de l'immunologie.

Comme pour les autres spécialités FMH, il est obligatoire, une fois le diplôme obtenu, de suivre des cours de formation continue afin de maintenir au mieux ses connaissances à jour. Un certain nombre de points annuels est nécessaire pour garder le titre FMH. Ces points seront obtenus lors de la participation à différents congrès et réunions scientifiques dans le domaine de l'allergologie et de l'immunologie clinique, y compris le Congrès francophone d'allergologie (CFA) à Paris.

5. Futur de la spécialisation FMH en allergologie et immunologie clinique

En Suisse, la formation en allergologie et immunologie a évolué de manière conséquente ces dernières années, en particulier, en essayant de se calquer sur les exigences européennes. Un diplôme européen en allergologie et immunologie clinique est en train d'être mise en place par l'European Academy of Allergology and Clinical Immunology (EAACI). Toutefois, ce diplôme n'est actuellement pas reconnu en Suisse comme titre de spécialiste. À terme, il serait souhaitable de mettre en place un titre de spécialiste européen reconnu dans chaque pays, ce qui permettrait d'homogénéiser la formation en Europe. Cependant, les discussions sur ce sujet restent ouvertes. En effet, certains médecins suisses craignent l'afflux de spécialistes venant d'autres pays.

Références

[1] Spécialité en allergologie et immunologie clinique, programme de formation post-graduée du 1er janvier 2001, modifié le 6 septembre 2007 — FMH, Fédération des Médecins Suisses.
[2] Site internet de la FMH: http://www.fmh.ch/ww/fr/pub/awf/weiterbildung/grundlagen/programmes_formation_postgradu/programmes_de_formation_postgr.htm.